



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**TREIZIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL DE PLANIFICATION ET DE
MISE EN ŒUVRE POUR L'AFRIQUE ET L'OCEAN INDIEN**

(APIRG/13)

(Cap Vert, Sal, 25 – 29 Juin 2001)

**Agenda Item 4.3: Questions relatives aux systèmes de navigation aérienne, y compris les systèmes
CNS/ATM, dans la Région AFI**

PROBLEMES DE RESSOURCES HUMAINES ET DE FORMATION DANS LA REGION AFI

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La Treizième Réunion d'APIRG est invitée à examiner les problèmes de ressources humaines et de formation connexes à la mise en œuvre des éléments du Plan de Navigation Aérienne pour la Région AFI, y compris les nouveaux systèmes CNS/ATM, et proposer l'élaboration par l'OACI d'un projet d'assistance de la Région dans le processus de planification des besoins.

REFERENCES

- Rapport de la première réunion du Groupe ALLPIRG (ALLPIRG/1)
- Rapport de la Septième Réunion Régionale de Navigation Aérienne pour l'Afrique et l'Océan Indien (AFI) (Doc 9702)
- Rapport de la Troisième Réunion Régionale de Navigation Aérienne pour les Caraïbes et l'Amérique du Sud (CAR/SAM/3) (Doc 9749)
- Rapport de la Douzième Réunion du Groupe Régional AFI de Planification et de Mise en oeuvre (APIRG/12)
- Répertoire des Centres de Formation (Version actualisée)
- Plan Mondial de Navigation Aérienne pour les systèmes CNS/ATM (Doc 9750)

1. INTRODUCTION

1.1 La septième réunion régionale de navigation aérienne pour l'Afrique et l'Océan Indien (RAN AFI/7, Abuja, 12-23 mai 1997) a noté la recommandation 9/6 de la réunion régionale restreinte de navigation aérienne de Moyen-Orient (COM/MET/RAC) (Le Caire, 7-17 janvier 1996). Comme suite à cette recommandation, invitant la Commission de navigation aérienne (ANC) a accepté de mettre en place un groupe d'étude afin de créer un cadre commun qui faciliterait la planification des ressources humaines et de la formation pour toutes les régions, et de l'inclure dans leurs plans de navigation aérienne. La Commission de navigation aérienne (142-3 et 4) a ainsi défini une nouvelle tâche (PEL-9601), et mis en place un groupe d'étude sur la planification des ressources humaines et des besoins de formation (HRPTSG) pour assister le secrétariat dans cette tâche.

1.2 La RAN/AFI/7 a adopté la recommandation 14/7 demandant l'établissement de centre de formation sur une base régionale et sous-régionale, en mettant la priorité sur le maintien et la mise à niveau selon les besoins des infrastructures de formation existantes et la qualité des cours dispensés, et en encourageant la Région AFI à participer plus particulièrement au programme TRAINAIR de l'OACI

1.3 La conférence mondiale sur la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM (Rio de Janeiro, 1998) a aussi examiné les questions relatives aux ressources humaines et à la formation. Elle est convenue que la méthode de planification des capacités de formation au niveau des régions devait être renforcée pour s'adapter aux besoins de formation actuels et futurs. Elle a également noté qu'il existait, au niveau des régions de l'OACI, des structures qui pourraient être adéquates pour ce type de coordination et de planification. La conférence est aussi convenue qu'une approche systémique devait être considérée dans la planification régionale, la formation faisant partie intégrante de chaque plan de navigation aérienne.

2. DISCUSSION

2.1 Besoin de lignes directrices

2.1.1 L'efficacité d'un plan régional de formation dépendra de la précision avec laquelle les Etats déterminer et prévoir leurs besoins en ressources humaines. Afin d'assister les Etats et les régions dans ce processus, l' OACI est en train de préparer des lignes directrices sur la planification des ressources humaines et la formation requises pour les systèmes CNS/ATM et pour les systèmes actuels de navigation aérienne. La plupart des régions de l' OACI ont déjà eu à discuter et sont en train de planifier leurs besoins en ressources humaines et en formation. Les résultats du travail en cours à l' OACI devra renforcer les processus régionaux en fournissant une approche beaucoup plus pratique au niveau des régions. Il est notamment attendu de la Commission de navigation aérienne les éléments ci-après :

a) **un outil de planification des ressources humaines qui pourrait comporter des tableaux de planification ou un programme informatique devant aider les Etats dans la détermination des besoins actuels et prévus en personnels.** Un prototype de logiciel est en cours de développement, ainsi qu'un manuel des ressources humaines. Le prototype est une base de données qui indique les implications liées à l'introduction de combinaisons spécifiques des technologies CNS/ATM sur les profils des postes de travail dans l'aviation civile. Les Etats pourraient alors s'en servir pour mieux apprécier l'impact des nouvelles technologies et procédures sur leurs plans de ressources humaines, y compris les besoins de formation connexes; et

b) **un modèle de planification des activités régionales qui fournirait une méthodologie rigoureuse d'analyse des plans de ressources humaines, de détermination des besoins nationaux et régionaux en capacité de formation et de présentation des résultats.** Une approche quantitative de la planification de la formation permettrait sans doute de s'assurer des formations disponibles. Elle permettrait aussi de définir avec précision le nombre de centres de formation requis au niveau d'une région ou d'une sous-région pour fournir des types de formation spécifiques qui ne pourraient pas être rentables pour les Etats en se basant uniquement sur leurs besoins. Ce type d'analyse est important pour s'assurer de l'existence d'un marché suffisant pour soutenir le développement et la mise en œuvre d'une formation de haute qualité au niveau d'un ou de plusieurs centres.

L' OACI a aussi développé un manuel de planification des ressources humaines qui est en cours de finalisation.

2.2 Cadre commun pour les régions de l' OACIs

2.2.1 La réalisation d'un manuel de planification des ressources humaines est un élément fondamental dans la stratégie globale de la Commission de navigation aérienne en vue de créer un cadre commun qui serait à même de faciliter la planification de la formation et des ressources humaines pour toutes les régions de l' OACI. Les étapes et les procédures spécifiques susceptibles d'être à la base d'un processus de planification régionale ont été présentées à la Réunion CAR/SAM/3. Il a été convenu que le processus devait être affiné par le groupe de planification régionale GREPECAS, ou bien une structure de planification sous-régionale, pour s'assurer qu'il satisfait bien aux besoins des Etats concernés. Il devrait en résulter un plan de formation pour la région garantissant la compatibilité entre les capacités de développement des ressources humaines dans la Région et les plans de mise en œuvre des installations et services.

2.2.2 Il est recommandé que les planificateurs tiennent compte des facteurs de planification ci-après :

- a) Plusieurs disciplines ne seront plus requises lorsqu'un Etat aura entièrement mis en œuvre les nouveaux systèmes;
- b) De nouvelles disciplines découleront de la mise en œuvre de nouveaux systèmes;

- c) La plupart des disciplines existantes requerront une formation supplémentaire sur les nouveaux systèmes;
- d) Il y aura une période pendant laquelle les anciens et les nouveaux systèmes seront exploités en parallèle; et
- e) La plus grande partie de la formation concernera les domaines impliquant une large utilisation de l'automatisation.

2.3 Planification de la formation dans la Région Afrique et Océan Indien (AFI)

2.3.1 Afin d'obtenir des données pertinentes et appropriées des Etats de la Région AFI, il est proposé un processus comportant les étapes suivantes:

- **Etape 1:** Identification des besoins de formation en se basant sur les responsabilités des Etats en matière de mise en œuvre des installations et services requis au plan régional de navigation aérienne;
- **Etape 2:** Collecte de données pertinentes et appropriées des Etats relatives à des besoins de formation spécifiques, en se basant sur leurs plans nationaux;
- **Etape 3:** Détermination des besoins en capacités de formation dans la Région;
- **Etape 4:** Formulation d'un plan de mise en oeuvre des capacités régionales de formation.

2.3.2 Etant donné l'importance du travail et de la coordination à effectuer à travers ce processus, le Groupe APIRG voudra peut-être recommander que l' OACI mette en place un projet qui serait consacré aux questions de ressources humaines et de formation en veillant à l'adéquation entre le développement des capacités de formation dans la Région et les plans de mise en œuvre des installations et services. Les termes de référence d'un tel projet devraient inclure les besoins régionaux en ressources humaines et l'élaboration en conséquence de spécifications en termes de capacités régionales de formation. Les critères et recommandations pour la mise en œuvre de ces capacités régionales devraient être soumises à l'appréciation du Groupe APIRG qui pourrait alors déterminer le processus approprié pour la formulation d'un plan pour le développement de ces capacités au sein de centres de formation spécialisés. Le Groupe APIRG pourrait aussi examiner l'opportunité d'inclure des renseignements sur les ressources humaines et la formation dans le plan de navigation aérienne de la Région AFI (*Cf. Conclusion 12/53 d'APIRG*). *Les Etats de la Région AFI devront marquer leur adhésion et contribuer au projet ; ils devront aussi se préparer à fournir une évaluation de leur situation actuelle.*

3. SUITE A DONNER PAR LE GROUPE APIRG

3.1 Le Groupe APIRG est invité à :

- a) Prier instamment l'OACI d'élaborer un projet destiné à fournir l'assistance nécessaire à la Région AFI dans la formulation d'un programme régional de ressources humaines et de formation reposant sur des capacités régionales de formation identifiées; et
- b) Inviter les Etats de la Région à effectuer aussitôt que possible des enquêtes préliminaires sur les installations, et à se préparer à fournir une évaluation de leur situation actuelle ainsi que leur contribution au projet.